

vous fait pour tant de biens? Vous vous êtes donné la peine de vivre et d'applaudir le 4 septembre, et rien de plus. Du reste, homme assez ordinaire... O bizarre suite d'événements! comment cela vous est-il arrivé? pourquoi ces choses et non pas d'autres? qui les a fixés sur votre tête? quel est ce vous dont vous êtes si fier? Un assemblage étrange de parties diverses et disparates; un député courtisan, un vieillard puritain, un rédacteur du *Charivari* folâtre, des jeunes gens ayant tous les goûts pour dominer, un ensemble ambitieux par vanité, laborieux par nécessité; orateur selon le danger, poète par délassément, diplomate, général, amoureux de puissance par folles bouffées, mais dénonciateur... avec délices.

Siècle, Siècle, Siècle, que tu me donnes de tourments!... J'entends marcher... on vient... c'est Thiers, c'est Cambriels, c'est le préfet Lefebvre; ce sont toutes les dénoncés qui arrivent... Voici l'instant de la crise!

(Le *Matin* de Figaro, acte V, scène III nouvelle édition)

(Patrie)

Chronique locale & départementale

Nous, commissaire général de la défense; Va les pouvoirs qui nous ont été conférés;

Vu les décrets du 29 septembre et 7 novembre 1870 et interprétant au besoin les dits décrets, attendu que le décret en date du 29 décembre 1870 a donné exclusivement aux préfets le soin et le devoir d'organiser la garde nationale mobilisée;

Qu'il a appelé à en faire partie tous les hommes valides de 21 à 40 ans, non mariés ou veufs sans enfants, sans aucune distinction; entre ceux qui s'étaient fait remplacer antérieurement à ce décret et ceux qui avaient personnellement payé leur dette à la patrie;

Que le décret du 7 novembre sur la formation des bans, a placé dans le premier ban tous les citoyens mobilisés par le décret du 29 septembre;

Que ces décrets ont ainsi été appliqués dans toute la France sans aucune protestation;

Que cependant, dans ces derniers temps, certaines interprétations captieuses ont cherché à en détruire la portée et l'esprit, en essayant de faire revivre des lois d'une autre époque;

Qu'il importe d'empêcher des interprétations de cette nature qui auraient pour résultat d'arrêter l'élan patriotique de nos populations et d'exempter du service actif une catégorie de citoyens privilégiés par la fortune, ce qui est absolument contraire au texte et à l'esprit des décrets sus-visés;

Arrêtons:

Art. 1^{er}.—Sont compris dans le décret de mobilisation et font partie du premier ban tous les célibataires et veufs sans enfants de 21 à 40 ans, même ceux qui se seraient fait antérieurement remplacer, ou auraient encore un remplaçant à l'armée.

Art. 2. — Les préfets et les maires, ainsi que les commandants supérieurs des gardes mobilisées, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 14 décembre 1870.
Le commissaire de la Défense,
A. TESTELIN.

PRÉFECTURE DU NORD.

Attendu que le port de Dunkerque est encombré de marchandises qui ne peuvent être transportées en temps utile;

Que le mal est porté si loin que la Compagnie du chemin de fer du Nord se voit obligée de refuser de charger pour ce port, sa gare et ses wagons étant encombrés;

Qu'un pareil état de chose compromet gravement les intérêts des producteurs du Nord et des consommateurs du reste de la France;

Que les effets d'équipement militaire et d'approvisionnement pour nos armées ne peuvent être transportés à temps;

Que l'insuffisance du nombre des navires français est constante;

Le commissaire de la défense, bien que convaincu de la nécessité de protéger la marine française en temps ordinaire, se voit à regret obligé de prendre l'arrêté suivant:

Article premier.
Le transport de toute marchandise des ports des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme vers les autres ports français, pourra se faire par la marine de tous les pays neutres à partir du 15 décembre 1870 jusqu'au 15 janvier 1871.

Article deux.
Le présent arrêté sera adressé à tous les préfets des départements de la région du Nord et aux directeurs de douane pour qu'ils en facilitent et en assurent l'exécution.

Lille, le 13 décembre 1870.

Le commissaire de la défense,
Signé: A. TESTELIN.

On nous adresse la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur,
Il paraît qu'un certain nombre de soldats, mobiles ou mobilisés, vont venir loger à Roubaix. Cette mesure serait prise d'une part à cause de l'encombrement qui existe à Lille, d'autre part, m'assure-t-on, sur la réclamation du commerce de détail de Roubaix, qui trouverait certainement quelques avantages à la présence en ville de 2 ou 3,000 consommateurs nouveaux.

Je ne sais pas comment se fera à la Mairie la répartition des billets de logement, mais je prends la liberté de venir présenter une observation que je crois juste.

Il y a à Roubaix des personnes largement logées, pour qui la charge sera insignifiante et qui se feront certainement même un devoir d'allier au devant des demandes de la municipalité.

Il est certain aussi que la gêne ou les frais nécessités par le logement d'un ou de deux hommes seront, pour le commerçant en détail, grandement compensés par l'accroissement de recettes qu'il devra à la présence d'une garnison. Mais sera-t-il juste d'imposer la même charge à des employés, insuffisamment logés, manquant de literie et forcés d'y subvenir par des dépenses immédiates.

Ne serait-ce pas équitable d'imposer d'abord ceux qui trouvent un profit dans la mesure même, et épargner autant que possible ceux pour qui le logement militaire est une charge onéreuse et sans compensation?

Je livre cette réflexion au jugement de vos lecteurs, et vous prie d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

UN ABONNÉ.

Liste de souscription pour la formation d'une ambulance destinée à suivre le bataillon mobilisé de Roubaix.

MM. Isaac Holden et fils 3,000 fr. — Pierre Cateau 1,000 fr. — Dillies Aîné 100 fr. — V. Denebourg 100 fr. — Ch. Daudet 100 fr. — François Roussel 100 fr. — J. Derognancourt 100 fr. — François Réquillart 100 fr. — Lefebvre Ducatteau 1,000 fr. — Carlos Mazurel 200 fr. — A. Morel 400 fr. — Motte-Motte 100 fr. — Motta-Bossut 200 fr. — J. Salmon 100 fr. — Thérin Pierre 100 fr. — Bellon 100 fr. — J. Réquillart 100 fr. — A. Grisy 100 fr. — Wattinne et Rebellé 200 fr. — Delfosse frères 100 fr. — L. Scrépel et fils 100 fr. — L. Voreux 400 fr. — Eloy Duveillier 100 fr. — Toulemond Destombes 100 fr. — Lepoutre Pollet 100 fr. — Auguste Florin 100 fr. — Bayart Cuvelier 400 fr. — César Scrépel 100 fr. — Wattinne Bossut fils 200 fr. — Norbert Lefebvre 100 fr. — Scrépel Roussel fils 200 fr. — E. Wattel Roussel fils 100 fr. — Réquillart Scrépel 100 fr. — F. Vanontryve 100 fr. — Duthoit Delaoutre 100 fr. — Mazure-Mazure 200 fr. — Leclercq Dupire 100 fr. — Achille Vernier 100 fr. — Henri Delattre père et fils 300 fr. — Eugène Devemy 100 fr. — Auguste Droulers 100 fr. — Louis Deruelle 100 fr. — Bayart Parent 100 fr. — Léopold et Léon Florin 100 fr. — Edouard Bodin 100 fr. — C. Descat 200 fr. — F. Duthoit 100 fr. — Desclée et Cie 300 fr. — Jules Mazurel 100 fr. — Talon 100 fr. — Richard Desrousseaux 100 fr. — César Pollet 100 fr.

On nous écrit de Lille:

J'ai assisté ce matin à une bien douloureuse cérémonie, l'enterrement de M. de Brigode de Kemland, capitaine au 41^e régiment de la garde mobile du Nord.

Je ne vous parlerai pas du courage héroïque de M. de Brigode; ce jeune officier est mort au champ d'honneur après avoir combattu vaillamment, sa conduite est celle d'un vrai français.

Les funérailles ont eu lieu en l'église de Fives; une foule innombrable prenait part au cortège funèbre.

Les coins du poêle étaient tenus par M. Corwinder, adjoint au maire de Lille, un commandant et deux capitaines de la garde mobile.

On remarquait, parmi les assistants, M. Testelin, commissaire général de la défense, le général Farre accompagné des officiers de son état-major, le colonel Saint-Léger, l'état-major des gardes nationales de Lille, de nombreux officiers de la ligne et de la garde mobile et une grande partie de la haute bourgeoisie de Lille.

Des gardes mobiles du 41^e régiment, blessés au combat de Villers-Bretonneux, assistaient aussi au cortège, voulant ainsi témoigner de leur sympathique reconnaissance envers celui qui les avait bravement conduits au feu.

Sur un écusson, placé en avant du catafalque élevé au milieu de l'église, étaient posées les armoiries de la famille de Brigode de Kemland.

A 11 heures, la cérémonie était terminée, le cortège prenait la route d'Annapes. Un second service fut célébré dans l'église de cette commune et le corps du défunt fut déposé dans un caveau de famille.

C'est à ce moment qu'un compagnon d'armes de M. de Brigode, prononça quelques paroles émues en disant un dernier adieu au jeune soldat mort pour la patrie.

La douleur était peinte sur tous les visages; les regrets causés par la mort de M. de Brigode de Kemland sont unanimes.

Au marché au blé d'hier, il y eut une baisse de 1 franc.

Avant-hier, un assassinat a été constaté dans la commune de Socx, vers une heure après-midi.

Un fraudeur a été tué d'un coup de fusil, près d'une grange; la balle lui est entrée au bas des reins, côté droit. La mort a été instantanée, selon le médecin qui a retiré la balle et visité le cadavre.

Ce crime serait, paraît-il, un acte de vindicte accompli par des contrebandiers contre un de leurs confrères qui les aurait dénoncés. On croit connaître l'au-

teur du crime. On n'est pas encore complètement assuré sur l'identité de la victime.

Un affreux accident est arrivé hier dans la banlieue de Lille. Dans une carrière de sable, de Mous-en-Barœul, on expérimentait une mitrailleuse fabriquée à Lille. Au moment de la décharge une des pièces de la culasse fit explosion et atteignit l'un des assistants un honorable négociant de Lille, et lui fractura le bras. Deux médecins appelés en toute hâte, ont réduit la fracture.

On nous écrit de Lecelles:

Une jeune cultivatrice, la femme Demis, était sortie pour venir à Orchies, laissant sous clef deux jeunes enfants, l'un de 7 ans et l'autre de 10 ans. Les enfants s'étaient emparés d'allumettes chimiques et avaient mis le feu aux literies. Sans le dévouement d'un garçon de ferme qui passait en ce moment et qui s'élança par la croisée au milieu de la flamme et de la fumée, ces deux enfants étaient infailliblement perdus.

Que les enfants s'exposent à des dangers qu'ils ne prévoient pas, cela se comprend. Mais les parents, quand donc voudront-ils comprendre l'incroyable et impardonnable imprudence qu'il y a à laisser des enfants enfermés avec des allumettes chimiques ou d'autres matières inflammables mises à leur disposition?

Combien de malheurs faut-il voir arriver pour leur donner enfin des leçons de prudence dont ils veulent profiter? Si l'affection qu'ils ont pour leurs enfants n'est pas pour eux une conseillère suffisante, il ne faut pas qu'ils ignorent que la loi condamne à deux ans de prison ceux qui, par imprudence ou par négligence auront involontairement occasionné la mort de quelqu'un.

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de chimie.

Lundi 19 décembre à 8 h. 1/4 du soir.

Indigotine blanche et indigotine bleue; leurs caractères et leur composition élémentaire.

Cours public de physique.

Mercredi 21 décembre à 8 h. 1/4 du soir.

Différents systèmes de transmission télégraphique. Filis aériens. Rôle que remplit la terre dans la transmission. Effets de l'électricité atmosphérique sur les télégraphes. Parafoudres. Filis souterrains. Expériences avec la bobine de Remkorff.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

2 décembre. — Vandembroecke Marie, rue Jacquart. — Capelle Julien, rue de la Perche. — Bourgeois Désiré, aux 3 Ponts. — Desplanque Clara, rue de l'Empereur. — Ouyry Eloi, rue de l'Espérance. — Klopstein Emile, rue d'Alma. — Vanhauwere Palmyre, rue de Lille. — Coursier Arthur, rue de l'Épéule.

3 décembre. — Geeraerts Joséphine, au Fontenoy. — Evely Hélessé, à la Basse-Masure. — Delattre Marie, aux 3 Ponts. — Bekart Angèle, au Hutin. — Debaets Philomène, rue de la Guinguette. — Cateau Alodia, à l'Épéule. — Dewasch Léon, rue Jacquart. — Heuls Léon, rue d'Alma. — Toulouse Gabrielle, rue Sébastopol. — Meurisse Philomène, aux trois ponts. — Rotru Zélie, rue Sébastopol.

4 décembre. — Pratte Marie, rue de Lille. — Dubus Marie, rue de Lille. — Lecuifer Julie, rue de Tourcoing. — Flament Florencia, à l'Épéule. — Bellinck Pierre, à l'Épéule. — Comerre Jeanne, rue de la Rondelle. — Millet Victor, rue Jacquart.

5 décembre. — Lesaffre Marie, rue Saint-Laurent. — Renard Séraphin, au Fontenoy. — Auguin Joséphine, au Fontenoy. — Arbon Marie, rue de la Croix. — Brackelman Marie, à Barbieux. — Hubeau Augustine, au Pile. — Tack Achille, rue de la Guinguette. — Duchem Julie, fort Mulliez. — Niels Rosalie, rue de Soubise. — Schuller Clémentine, rue Décremes. — Vangeluwe Pauline, rue du Gros Saule. — Nifle Ulrich, rue Notre-Dame.

Dernières nouvelles

Le bruit a couru qu'un combat avait eu lieu aux environs d'Albert, où l'on a, dit-on, envoyé des troupes.

La dépêche suivante que nous trouvons dans le *Courrier du Pas-de-Calais*, donne confirmation à cette nouvelle, sans indiquer cependant l'importance qu'a pu prendre l'engagement:

Inspecteur principal à préfet et général du Pas-de-Calais.

On mande de Miraumont que l'affaire de Sars s'est bornée à de vives fusillades de part et d'autre.

Personne de tué. Les mobiles poursuivent encore les Prussiens vers Albert.

Les Prussiens ont manifesté l'intention de couper la ligne près Arras.

Aucun autre renseignement ne nous est donné sur cette affaire.

Quoiqu'il en soit, l'ennemi a abandonné ses projets sur le Havre et s'est replié vers Amiens. pour entraver probablement la marche du 22^e corps.

Services télégraphiques

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Londres, 16 décembre.

Il est, le conseil de cabinet a duré quatre heures.

La Prusse dément qu'elle se soit opposée à ce que la France soit représentée à la conférence.

Le *Times* dit qu'une dépêche de Berlin assure que l'affaire de Luxembourg ne provoquera aucune explication, l'Allemagne userait de représailles seulement si le Luxembourg aidait ouvertement la France au détriment de l'Allemagne. D'après le *Standard* si la guerre est inévitable nous pourrions compter sur l'aide de l'Autriche.

Bordeaux, 15 décembre.

Les malles anglaises sont arrivées le 10 et les malles belges le 9.

Afin d'éviter le ravitaillement des Prussiens en France, le Havre, Dieppe, Fécamp sont mis en état de blocus. Les navires auront 11 jours pour partir.

Le service des voyageurs est suspendu de Soignolles à Rouen, du Mans à Tours et d'Angers à Tours.

Nous recevons d'Arlon la dépêche suivante que nous donnons sous toutes réserves:

Dépêche du Roi de Hollande au gouvernement luxembourgeois.
Je défendrai le traité, votre honneur et votre indépendance, le pays approuve tout ce que le gouvernement a fait.

Athènes.

Le Roi ayant refusé de dissoudre les chambres, le ministère a donné sa démission. Des pourparlers ont commencé avec les commandants pour former un nouveau cabinet.

AVIS

concernant les lettres adressées aux militaires.

Les lettres adressées aux militaires faisant partie d'un corps d'armée en campagne ne doivent porter sur l'adresse que les indications suivantes:

1^o Les noms et prénoms.
2^o Le numéro du régiment.
3^o Le numéro de la division.
4^o Le numéro du corps d'armée.

Exemples:

M. RICHARD, Louis
39^e régiment de marche,
2^e division. — 15^e corps d'armée.

M. BLANC, Henri
garde mobile de la Dordogne,
3^e division. — 15^e corps d'armée.

Il importe surtout que la désignation du corps d'armée termine l'adresse et soit bien indiquée, sans y joindre le lieu de campement qui est essentiellement mobile.

Tours, 27 novembre 1870.
Le directeur général des télégraphes et des postes,
Signé: STEENACKERS.

AVIS AU PUBLIC.

En vue de faciliter aux militaires français retenus par l'ennemi dans les départements envahis, le moyen de recevoir des secours pécuniaires de leurs parents ou de leurs compatriotes, l'Administration Française a pris avec l'Office Belge un arrangement analogue à celui qui permet d'expédier des sommes d'argent par la poste aux prisonniers de guerre français en Allemagne.

Par suite de ce nouvel arrangement, les bureaux de poste français sont aptes aujourd'hui à recevoir et transmettre, moyennant le simple droit belge de 10 centimes par 10 francs ou fraction de 10 francs, des dépôts d'argent au profit de ceux de nos soldats qui sont restés aux mains de l'ennemi dans l'Alsace et la Lorraine. Ces dépôts, convertis par la poste française en mandats pour le percepteur des Postes à Bruxelles et par ce fonctionnaire en mandats de la Belgique pour la Prusse, n'auront à subir, à raison de leur réexpédition de Bruxelles, qu'une réduction de 25 centimes par 100 fr. ou fraction de 100 fr. au profit de la poste allemande.

AVIS AU PUBLIC

Envoi des lettres à Paris.

Pour faire cesser le blocus moral et intellectuel dont les ennemis étouffent Paris, l'Administration est décidée à lire tout le possible, et même l'impossible. Le public est prévenu qu'il peut adresser à la préfecture de Tours, sous enveloppe affranchie, au nom d'Alphonse Feillet, chargé de la direction de ce service postal exceptionnel, toutes les lettres à destination de Paris. Ces lettres, sur papier plure d'ignon, de petit format, doivent aussi être affranchies, selon les règlements ordinaires de la poste. On ne recevra aucune lettre chargée.

Par suite des circonstances difficiles où nous nous trouvons, du grand nombre de ces dépêches, et dans l'ordre même de leur transmission, les dépêches seront irrégulières, et l'on ne peut répondre de leur arrivée à Paris.

Les divers moyens de communication que les citoyens, animés du bien public, pourraient imaginer et dont ils donneront connaissance à M. Feillet, seront tous l'objet d'une sérieuse attention et essayés s'ils paraissent pratiques. Mais on ne répondra pas à ceux qui les auront proposés, même, et peut-être surtout, si l'on devait se servir de leurs expédients ingénieux. Pour la réussite de ces tentatives difficiles, le plus grand secret est nécessaire. Aussi l'Administration demande avec instance à la presse française, de vouloir bien s'abstenir d'indiquer qu'on construit un ballon en tel endroit, qu'on en gonfle un autre en tel lieu que des pigeons sont partis. C'est le désigner d'avance à l'attention et aux attaques de nos ennemis. Plus tard, lorsque l'étranger aura été repoussé, l'Administration dira au plus ce qu'elle aura essayé, pour le servir et rendre, à l'égard de ceux qui auront bien voulu l'aider dans sa tâche, témoignage de leurs bons efforts et de leurs bons conseils.

Prière est faite à ceux qui adresseront des communications, de mettre leur nom et leur adresse bien lisibles.

CHEMIN DE FER DU NORD.

DE LILLE A MOUSCRON:

Lille, dép., Matin: 5.30 — 7 h. — 8.3 — 9.55 — 11.05 — 12.30 — Soir: 2.20 — 4.30 — 5.30 — 7.55 — 11.
Roubaix, dép., Matin: 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — 12.48 — Soir: 2.38 — 4.48 — 5.48 — 8.13 — 10.47
Tourcoing, dép., Matin: 5.54 — 7.29 — 8.59 — 10.24 — 11.34 — 12.59 — Soir: 2.49 — 4.59 — 5.59 — 8.24 — 10.52
Mouscron, (heure belge) Arr. Matin: 6.10 — 7.45 — 9.16 — 10.40 — 11.50 — 1.15 — Soir: 3.05 — 5.15 — 6.15 — 8.40

DE MOUSCRON A LILLE

Mouscron (heure belge) dép. Matin: 7 h. — 8 h. — 9.30 — 11.05 — 12.05 — Soir: 1.40 — 3.21 — 5.53 — 7.10 — 9.40
Tourcoing, (heure franç) dép. Matin: 5.10 — 7.12 — 8.12 — 9.42 — 11.17 — 12.17 — Soir: 1.52 — 3.33 — 6.03 — 7.28 — 9.24
Roubaix, dép. Matin: 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — 12.26 — Soir: 2.01 — 3.42 — 6.13 — 7.38 — 9.36
Lille, arr. Matin: 5.35 — 7.39 — 8.39 — 10.09 — 11.44 — 12.44 — Soir: 2.19 — 4 h. — 6.31 — 7.56 — 9.54.

En vente à la Librairie J. Reboux, 1, RUE NAIN, 1.

Règlement sur les manœuvres de l'infanterie

Prix: 75 centimes.

AVIS

Draps pour vareuse et uniforme de garde nationale, chez MM. Léon Duthoit et C^o, 2, rue du Chemin-de-Fer 520

ON DEMANDE

de suite des ouvriers TAILLEURS, pour façons, grandement payés. S'adresser rue St-Georges, 4, Grands Magasins de la Providence.

AVIS

aux gardes nationaux, tailleurs et couturiers.
DÉPÔT DE TISSUS pour vareuse et pantalon d'uniforme rue Saint-Georges, n^o 4 et 6, Roubaix

Etoffe vareuse à 4 fr. 75
Drap bleu mat à 6 fr. 90
Drap castorine bleu 8 fr. 90
Drap castorine bleu supérieur 10 fr. 90
Drap castorine extra fin 15 fr. 75

DENTS DEPUIS 5 FRANCS

Verbrugge, dentiste.

Rue de l'Hospice, 10, Roubaix.

Nouveaux dentiers sans ressorts, mastication et prononciation garanties en huit jours TOUS LES JOURS.

Consultations gratuites de midi à deux heures. M. VERBRUGGE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.

AVIS

La compagnie des mines de Béthune informe MM. les consommateurs qu'à l'approche de la saison d'hiver elle approvisionnera ses dépôts de bons charbons et briquettes, pour foyers domestiques à des prix modérés.

Elle les engage à faire dès maintenant un approvisionnement suffisant pour le cas où les communications deviendraient moins faciles.

S'adresser à son Agence rue Pellart, 31 où à son dépôt rue Latérale près la rue du chemin de fer.

SOUS CE TITRE:

AUX ARMES!
Chant patriotique dédié aux défenseurs de l'indépendance nationale

MM. J. CUVELIER et VICTOR VERDIER de Lille, viennent de publier une composition toute d'actualité que nous nous empressons de signaler.

En vente au bureau du journal, et chez tous les marchands de musique.

Prix: 1 fr.